

NE PAS PUBLIER AVANT
12H00 LE 22 NOVEMBRE 1978

VÉRIFIER AU MOMENT DE L'ALLOCATION

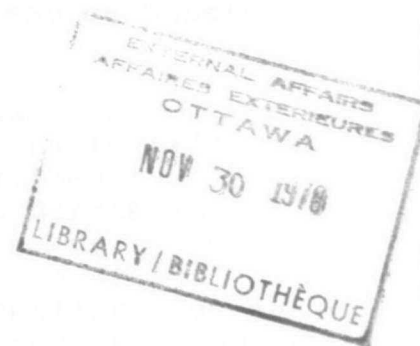
STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCATION
DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES,
L'HONORABLE DON JAMIESON,
À L'OCCASION DE LA SIGNATURE
DE L'ACCORD DE 1978 RELATIF
À LA QUALITÉ DE L'EAU DANS
LES GRANDS LACS



(TRADUCTION)

Monsieur le Secrétaire, Mesdames et Messieurs

Les visites officielles comme celle de mon ami et collègue Cyrus Vance sont l'un des moyens visibles par lesquels les États mènent leur diplomatie. Au cours de sessions comme celle que nous venons de terminer, nous échangeons nos points de vue sur une multitude de questions qui nous touchent directement ou qui nous sont d'un intérêt général. La diplomatie commande cependant des cérémonies comme celle-ci au cours desquelles nous signons des documents qui témoignent de notre accord sur certains principes et objectifs et qui nous engagent à adopter certaines politiques.

Le nouvel Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands lacs constitue un exemple typique de nos relations avec les États-Unis. Tout au long de notre histoire, différentes descriptions ont été faites de nos relations bilatérales. Cet accord témoigne, dans les faits, de notre mode de coexistence. Il représente l'approche pratique qu'ont adoptée nos deux peuples pour résoudre des problèmes communs auxquels ils contribuent tous deux mais que ni l'un ni l'autre ne peut résoudre seul. Devant de tels problèmes, nous mettons en commun nos compétences et grâce à un esprit de compromis et au désir de faire de notre mieux, trouvons une solution qui soit à notre avantage mutuel.

Les agents du Département d'État et des Affaires extérieures qui ont négocié l'Accord n'étaient pas seuls; ils ont pu bénéficier du concours d'experts scientifiques et techniques. Il n'est que de mise de reconnaître ces autres diplomates, les fonctionnaires des gouvernements fédéraux, provinciaux et des États qui ont la responsabilité de surveiller, gérer, restaurer et améliorer l'eau du bassin des Grands lacs.

Il est typique que ces ambassadeurs ne se soient pas satisfaits des grands progrès réalisés dans le cadre de l'Accord de 1972. Ils ont en effet découvert beaucoup de choses sur les Grands lacs au cours des cinq dernières années. Lors de la négociation du nouvel Accord, ils se sont fixés des objectifs encore plus stricts en ce qui concerne la lutte contre la pollution et l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces objectifs globaux sont maintenant consacrés par le document que nous venons de signer.

Permettez-moi également de saluer la présence de Mme Barbara Blum, Directrice adjointe de l'Agence américaine de protection de l'Environnement, du ministre de l'Environnement de la province de l'Ontario M. Harry Parrott et des représentants de la province de Québec. C'est en grande

partie grâce au travail sans relâche des fonctionnaires des services de l'environnement et des gouvernements provinciaux et à la collaboration de nos populations et de leurs représentants locaux que des progrès considérables ont été réalisés dans le cadre de l'Accord de 1972.

On ne saurait passer la CMI* sous silence lorsqu'on parle de nos eaux frontalières. Les nombreux échanges qu'a eus la Commission avec nos gouvernements est un rappel presque quotidien que l'artisan de l'Accord de 1972 ne cesse de surveiller l'état des Grands lacs. Que la Commission ait été chargée de poursuivre ses importantes responsabilités dans le cadre de l'Accord de 1978, témoigne de la grande estime que lui portent ceux qui la connaissent le mieux et qui travaillent le plus étroitement avec elle. Si les présidents Cohen et Sugarman continuent, par l'exercice des pouvoirs et du mandat de la Commission, à améliorer la qualité de l'eau des lacs pendant les cinq prochaines années, je me demande si l'Accord de 1983 ne pourrait pas céder tout simplement les lacs à la Commission. Naturellement, nous avons encore le temps d'y penser!

En terminant, j'aimerais vous rappeler que cette cérémonie est à la fois un aboutissement et un nouveau départ de nos relations bilatérales. Nous avons lieu d'être assez satisfaits des réalisations obtenues aux termes de l'Accord de 1972. Nous pouvons attendre encore plus d'améliorations de la qualité de l'eau des Grands lacs au cours des cinq prochaines années. Mais l'Accord de 1978 marque avant tout la poursuite de l'approche pratique des relations canado-américaines qui est l'une de nos forces communes et pour laquelle nous avons tous lieu de remercier ceux qui ont négocié cet Accord.

* La Commission mixte internationale